

St. George's Society—

Ottawa, Dec. 9th, 1911.

The Secretary

St. Joseph's Society.

Dear Sir,

At a meeting of the members of St. George's Society held on Thursday the following resolution was passed :—

"That a vote of condolence be sent to the Secretary of St. Joseph's Society on the recent bereavement their Society has sustained in the death of Mr George W. Séguin, their President-general.

I shall be very much obliged to you if you will kindly convey the terms of this resolution to the members of your Society.

I beg to remain

Your obedient servant,

STEWART MITTEN,
Secretary.

Forestiers Catholiques—

A une assemblée de la Cour Ste-Anne No 348 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, les résolutions de condoléances suivantes furent adoptées à l'occasion de la mort de M. G. W. Séguin :

Résolu que la Cour Ste-Anne No 348 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec douleur la mort de M. G. W. Séguin, membre de l'Ordre des Forestiers Catholiques et Président général de l'Union St-Joseph du Canada ;

Résolu que la Cour Ste-Anne reconnaît que les Canadiens-français d'Ottawa perdent en M. Séguin un compatriote sincère et dévoué, toujours prêt à défendre leurs droits et à promouvoir leurs intérêts ; l'Ordre des Forestiers Catholiques, un membre dévoué, qui a occupé l'office de trésorier provincial pour la province d'Ontario durant plusieurs années ; l'Union St-Joseph du Canada, un président infatigable, qui a su accomplir des réformes importantes dans l'administration de la Société qu'il dirigeait avec tant de sagesse et de prudence ; sa famille, un père exemplaire qui n'a rien épargné pour la rendre heureuse ;

Résolu que la Cour Ste-Anne offre à l'Union St-Joseph du Canada et à la famille si cruellement éprouvée ses plus sincères sympathies ;

Résolu de plus que copie des présentes soit envoyée à la famille du regretté défunt, à l'Union St-Joseph du Canada et au journal "Le Temps" pour publication.

Par ordre,

WILFRID C. LABELLE,
Secrétaire-archiviste,

AVIS.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

AU JOUR LE JOUR

DUNREA, MAN.

M. Eugène Sauvé, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada pour les provinces de l'Ouest, était de passage dans notre paroisse, dimanche, le 26 novembre, et il y a tenu une assemblée en faveur de cette belle société nationale.

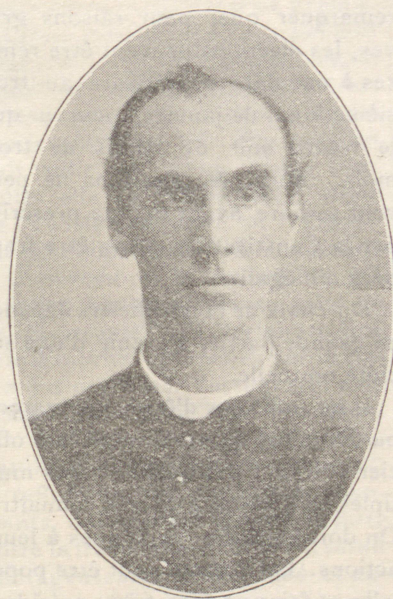
Répondant à l'invitation que notre curé, le Rév. M. Bellavance, avait faite au prône le matin, presque tous les Canadiens-français de la paroisse se rendirent écouter M. Sauvé, qui, dans une brillante conférence, nous fit voir les avantages nombreux qui découlent de la mutualité. Il nous fit l'historique de l'Union St-Joseph du Canada et nous démontra les progrès de la Société d'année en année, depuis sa fondation, en 1863, jusqu'à cette année. Comparant les sociétés anglaises aux sociétés nationales françaises, il eut vite démontré que celles-ci sont en avant de celles-là dans bien des cas. M. Sauvé nous expliqua aussi clairement que possible les différentes caisses de taux, avec les avantages et les règlements propres à chacune d'elles. Et il s'écria : "Montrez-moi une société de secours mutuels offrant plus d'avantages que l'Union St-Joseph du Canada !"

Le Rév. M. Bellavance, dans une brillante allocution, dit que c'était avec grande joie qu'il souhaitait la bienvenue à l'Union St-Joseph dans sa paroisse, et qu'il espérait de tout coeur la voir s'implanter fermement dans Dunrea. Il n'y a rien de mieux, dit-il, que de s'unir dans une société à la fois catholique et nationale. C'est pourquoi j'encouragerai tous mes paroissiens qui ont l'âge requis à entrer dès aujourd'hui dans l'Union St-Joseph du Canada, et comme preuve, ajouta le bon curé, je fais application dès maintenant pour en devenir membre.

M. Louis Gauvreau, autrefois de Maniwaki, Qué., et faisant actuellement partie du conseil local de cet endroit, fit aussi quelques remarques très appropriées, en disant que depuis huit ans qu'il est membre de l'Union St-Joseph du Canada, il a retiré de la Société cent-vingt dollars de bénéfices en maladie.

Cette assemblée se termina par du chant de la part de M. l'organisateur et de quelques autres, et cette partie du programme ne fut pas moins appréciée que le reste. Une foule de personnes demandèrent alors à M. Sauvé d'aller les voir à leur demeure respective, promettant qu'elles joindraient la Société. C'est ce que M. Sauvé fit durant la semaine subséquente, et sur 25 familles canadiennes françaises que comprend la paroisse, 23 personnes s'inscrivirent dans l'Union St-Joseph du Canada.

Avant longtemps, nous aurons un conseil local établi dans la jolie paroisse de Dunrea, qui est située à plus de 150 milles à l'ouest de Winnipeg.



Rév. R. PLAMONDON,
Curé de East Angust
et ami de l'Union St-Joseph du Canada.

STE-ELISABETH.

Le 30 décembre dernier, le conseil Ste-Elisabeth de Montréal a tenu une grande assemblée dans sa salle ordinaire.

Cette assemblée spéciale avait été convoquée pour discuter les nouveaux taux qui doivent prendre effet à dater du 1er septembre 1912.

L'assemblée était peu nombreuse, mais les quelque trente membres présents surent apprécier les explications qui leur furent données, avec beaucoup de tact, par M. O. Durocher, directeur général de la Société, qui se trouvait précisément de passage à Montréal.

L'assemblée était présidée par M. Pagé, le président actuel du conseil de Ste-Elisabeth, qui, dans un magistral discours, commenta les différents changements apportés à l'échelle de taux par la dernière convention générale.

M. J. B. Friet, organisateur du district de Montréal, su, comme toujours, intéresser son auditoire, et chacun s'en retourna enchanté de cette soirée.

Les membres qui ne fournissent pas, à leur entrée dans la société ou par après, un examen médical de leur épouse (formule 103), perdent par le fait même tout droit aux bénéfices de décès d'épouse.

Causerie sur l'Hygiène

Les maladies contagieuses ne sont pas propres au climat canadien ; elles nous viennent de pays étrangers. Cependant, il y a des causes constantes qui entretiennent et développent ces maladies parmi nous. Faire disparaître ces causes serait empêcher les maladies d'éclorre.

Il y a exception à faire pour la fièvre typhoïde. Cette maladie se rencontre dans tous les pays et se développe surtout là où l'eau est de mauvaise qualité.

Les germes morbides de la fièvre typhoïde se transportent au moyen de l'eau, comme ceux de la variole et de la diphtérie se transmettent au moyen de l'air plus particulièrement. Infectée par un mauvais voisinage, l'eau développe la fièvre typhoïde. Il faut donc boire une eau étrangère à tout foyer d'infection et dans laquelle ne se déversent pas les égouts, car les matières fécales sont presque toujours le point de départ de la contagion.

La fièvre typhoïde, qui atteint rarement les jeunes enfants, devient plus fréquente chez les adultes et les personnes âgées. Les cas surprenants de fièvre typhoïde maligne se rencontrent invariablement là où l'eau est infectée par la présence peu éloignée de décompositions animales ou végétales.

Les conquêtes de l'hygiène sont telles aujourd'hui, qu'il est facile de faire disparaître les épidémies de fièvre typhoïde. Là où de telles épidémies surviennent, c'est la preuve qu'il y a eu négligence coupable ou ignorance criminelle des lois les plus élémentaires de l'hygiène. Tel fut le cas de l'épidémie qui a sévi à Ottawa l'an dernier épidémie due à une eau impure.

ESCALAPE

L'Union St-Joseph du Canada.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux. Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.